Presses de l'Université du Québec

Chapter Title: ANNEXE II Fiche d'application Grille d'analyse de la décision délibérée

Book Title: Professionnalisme et délibération éthique

Book Author(s): Georges A. Legault

Published by: Presses de l'Université du Québec. (1999) Stable URL: https://www.jstor.org/stable/j.ctv5j01t2.19

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at https://about.jstor.org/terms



 $Presses\ de\ l'Universit\'e\ du\ Qu\'ebec$ is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to $Professionnalisme\ et\ d\'elib\'eration\ \'ethique$

ANNEXE II

Fiche d'application Grille d'analyse de la décision délibérée

FICHE D'APPLICATION GRILLE D'ANALYSE DE LA DÉCISION DÉLIBÉRÉE

Cas:	(B)				
Phase I Prendre co	onscience de la situa Lincipaux éléments de la s		DN		и водина на предостава на
Quels sont les pri	ncipaux éléments de la	a situa	ation?		
ÉTAPE 2. FORMULER LE DILEN	мме				
Mon dilemme est	Proposition A: Proposition -A:				
ÉTAPE 3. RÉSUMER LA PRISE I	DE DÉCISION SPONTANÉE	PROMITE STRY			en e
	retiens la proposition: fait dire que c'est réell	•	,		u −A on?
ÉTAPE 4. ANALYSER LA SITUA	ATION DES PARTIES	************		**************************************	is afficiel en over lens removement, such such that the History of Manhamation
Parties impliquées	Intérêts impliqués				
	Conséquences + et - Si A	Indices de probabilité et de causalité (++/+/-/-) et (d/in)		Conséquences + OU - Si -A	
Décideur					
Autrui					

ÉTAPE 5. ANALYSER LA DIMENSION NORMATIVE DE LA SITUATION

- Énumérer les dispositions légales et réglementaires en cause :
- Énumérer les règles non écrites du milieu en cause (le cas échéant):
- Énumérer les normes morales en cause (le cas échéant) :

Phase Il Clarifier les valeurs conflictuelles de la situation

ÉTAPE 6. IDENTIFIER LES ÉMOTIONS DOMINANTES DANS LA SITUATION

- a) Quelles sont les émotions dominantes vécues dans la situation?
- b) Rôle des émotions dans la délibération
 - Réflexion critique: est-ce que ma lecture de la situation (étapes 4 et 5) est influencée par une émotion dominante qui en fausserait l'analyse ?
 - Source de valeurs : est-ce que ces émotions donnent des indications sur les valeurs en présence ?

ÉTAPE 7. NOMMER LES VALEURS AGISSANTES DANS LA DÉCISION

- a) Quelles sont les valeurs finales associées aux conséquences positives et négatives retenues?
 - i) Sur soi
 - ii) Sur autrui
- b) Quelles sont les valeurs actualisées par les normativités retenues ?
 - i) Par les normativités juridiques
 - ii) Par les normativités du milieu
 - iii) Par les normativités morales

ÉTAPE 8. IDENTIFIER LE PRINCIPAL CONFLIT DE VALEURS AGISSANTES DANS LA DÉCISION

a) Établir l'opposition entre les valeurs dans la décision.								
	Faire A	Faire -A						
Valeurs visées ou actualisées par l'action envisagée								
Valeurs non visées ou non actualisées par l'action envisagée								
b) Identifier le principal conflit de valeurs constituant le dilemme.								
La valeur	Opposée à	la valeur						

Phase III Prendre une décision éthique par la résolution rationnelle du conflit de valeurs dans la situation

ÉTAPE 9. IDENTIFIER LA VALEUR QUI A PRÉSÉANCE DANS LA SITUATION

Valeur prioritaire : Valeur secondaire :	
ÉTAPE 10. IDENTIFIER LE PRINCIPAL ARGUMENT DANS LA RÉSOLUTION DU CONFLIT DE VALEURS	
 I- Identification du type de raisonnement pratique (Cochez la case correspondant La valeur prioritaire est rattachée aux conséquences de ma décision: le raisonnement est conséquentialiste. La valeur prioritaire est rattachée aux normes ou aux obligations: le raisonnement est déontologique. 	•
 II- Nature de l'argument conséquentialiste a) Identification des intérêts • À quelles personnes, ou à quel groupe de personnes, la valeur prioritai est-elle rattachée? décideur autre personne particulière groupe auquel le décideur est associé (profession, fonction, associatio institution, etc.) autres personnes en général autres groupes en général autres (environnement) b) Argument utilisé Pourquoi accordez-vous une priorité à la valeur qui correspond aux conséquences prévues? argument basé sur l'intérêt personnel argument basé sur les intérêts du groupe argument basé sur les intérêts de toute personne humaine 	
III- Nature de l'argument déontologique a) Identification du type de norme • À quel type de norme la valeur prioritaire est-elle rattachée? □ normes associatives (implicites ou explicites) □ normes légales (législation et réglementation) □ normes morales (obligations morales) b) Argument utilisé • Pourquoi accordez-vous la priorité au type de norme rattaché à la valeu argument basé sur l'autorité de la loi positive □ argument basé sur l'autorité de la loi morale □ argument basé sur la légitimité des obligations juridiques □ argument basé sur la légitimité des obligations morales	urí

ÉTAPE 11. PRÉCISER LES MODALITÉS DE L'ACTION COMPTE TENU DE L'ORDRE DE PRIORITÉ DES VALEURS

les inconvénients :

Action retenue : Modalités et mesures envisagées pour équilibrer les valeurs conflictuelles ou en corriger

Phase IV Établir un dialogue réel entre les personnes impliquées

ÉTAPE 12. FAIRE UNE RÉFLEXION CRITIQUE SUR LE CARACTÈRE UNIVERSALISABLE DES RAISONS D'AGIR

 i) Critère d'impartialité des raisons d'agir Est-ce que l'exposition des raisons d'agir convaincrait un jury impartial ? 	Oui	Non				
ii) Critère de réciprocité Est-ce que les raisons d'agir présentées me convaincraient si j'étais à la place de la personne qui subit la plus grande perte dans la résolution du dilemme?						
iii) Critère d'exemplarité Est-ce que les raisons d'agir présentées seraient valides pour tous les cas semblables?						
ÉTAPE 13. FORMULER ET PRÉSENTER UNE ARGUMENTATION COMPLÈTE PERMETTANT DE JUSTIFIER SA POSITION A. ARGUMENTATION BASÉE SUR L'UTILITÉ						
Puisque mon raisonnement pratique est de nature conséquentialiste (étape 10) et que la valeur privilégiée (à l'étape 9) était associée à,						
i) Le groupe de référence pour l'argumentation est ii) Le critère permettant d'évaluer l'utilité pour ce groupe est iii) Mon bilan est : 1) Tous les effets positifs prévisibles de la décision. 2) Tous les effets négatifs prévisibles de la décision. 3) En quoi les effets positifs sont supérieurs aux effets négatifs. Argumentation du moyen: 1) l'efficacité du moyen pour atteindre la fin						
2) la diminution des inconvénients par le mo	oyen					

B. ARGUMENTATION BASÉE SUR LA JUSTICE

Puisque mon raisonnement pratique est de nature conséquentialiste (étape 10) et que la valeur privilégiée (à l'étape 9) était associée à, i) Le traitement injuste auquel j'associe les effets sur la personne ou le groupe est : ii) La dimension de la personne à laquelle j'associe la catégorie essentielle est : iii) Les raisons qui justifient que la catégorie essentielle est acceptable pour trancher ce dilemme sont: Argumentation du moyen: 1) l'efficacité du moyen pour atteindre la fin 2) la diminution des inconvénients par le moyen

278 Professionnalisme et délibération éthique

C. ARGUMENTATION BASÉE SUR LE DROIT

Puisque mon raisonnement pratique était de nature déontologique (étape 10) et que la valeur privilégiée à l'étape 9 est :....,

- i) La normativité du milieu associée à la valeur prioritaire est :
- ii) L'obligation juridique associée à la valeur prioritaire est :
 - -L'observance de ces obligations permet de résoudre le cas en
 - -Les raisons qui légitiment l'obéissance à ces obligations sont

Argumentation du moyen: 1) l'efficacité du moyen pour atteindre la fin 2) la diminution des inconvénients par le moyen

D ARGUMENTATION BASÉE SUR LA NATURE

Puisque mon raisonnement pratique était de nature déontologique (étape 10) et que la valeur privilégiée à l'étape 9 est,

- i) Lobligation morale associée à la valeur prioritaire est :
- ii) L'observance de cette obligation morale permet de résoudre le cas en :
- iii) Les raisons qui légitiment l'obéissance à cette obligation morale sont :

Argumentation du moyen: 1) l'efficacité du moyen pour atteindre la fin 2) la diminution des inconvénients par le moyen